



Monsieur Robert HAZEBROUCQ
Maire de BEUVRY
Hôtel de ville
62660 BEUVRY

Objet :compte-rendu de notre entretien du 19 Octobre 2002-10-2

Monsieur le Maire

Nous tenons par la présente à vous remercier pour votre participation et votre disponibilité lors de notre assemblée Générale le 19 Octobre dernier au Manoir de l'Estracelles qui a pu être riche d'échanges. Nous tenons également à vous remercier pour les réponses apportées aux questions que nous nous posons au sujet du patrimoine beuvrygeois, réponses qui pourront être partagées lors des différentes manifestations culturelles auxquelles participe notre club.

Ainsi, nous avons pu noter les informations suivantes :

- Manoir de l'Estracelles : Le process d'Acquisition par la Mairie de Beuvry est toujours en cours. La Mairie attend le compte-rendu du cabinet d'architecture ayant effectué une visite le 27 août dernier. En l'absence de réponse depuis ces 4 derniers mois, vous allez demander à ce qu'une relance soit effectuée afin d'accélérer le processus de décision. Nous avons également noté que vous n'envisagez la reprise du Manoir que pour une gestion et une animation réalisée par ARTOIS-COMM et non par la ville de Beuvry (pas de projet d'affectation du Manoir identifié pour l'instant).
- Prévôté de Gorre : vous n'envisagez pas de classement ou d'inscription afin de ne pas obtenir de contraintes lors des projets d'aménagement qui seront réalisés. Ces projets concernent l'aménagement d'une salle communale dans les dépendances et en prévision (moyennant concertation avec ARTOIS-COMM) l'aménagement de salle pour des associations ou une annexe du musée de Béthune dans le corps de logis principal – pas de projet précis pour l'instant relativement à l'aménagement général ou l'aménagement du bois.
- Chapelle des Gosses de Gorre : La mairie a contacté à plusieurs reprises les descendants de la famille pour racheter le site, mais ceux-ci ne sont pas d'accord et des problèmes de succession empêchent la cession du bien qui continue à se détériorer pendant ce temps.
- Mise en valeur et sauvegarde du patrimoine privé : il n'est pas du rôle de la Mairie d'intervenir dans la sauvegarde du patrimoine privé de la commune ; encore moins du patrimoine religieux de type privé (chapelles). Aucune action ne sera prise en ce sens.
- Mise en valeur des bâtiments inscrits ou classés présents sur la commune, notamment par l'enterrement des lignes électriques à proximité, ou l'éclairage : la commune a par le passé essayé d'intervenir sur ce point sans succès et ne peut prendre à sa charge ce type de travaux – il n'est par ailleurs pas prévu de restaurer l'alimentation électrique du moulin de Beuvry vu le peu de manifestations qu'il accueille.

De plus, nous avons bien noté, pour notre demande d'obtention de salle, que comme nous estimons suffisant pour l'instant l'obtention d'une salle disposant d'armoires fermées à clef, celle-ci peut nous être mise à disposition sans délais. Vous avez pu également apprécier la page d'accueil de notre site internet crée le 12 avril 2002 et ouvert au public depuis le 18 octobre 2002. Nous retenons également votre suggestion d'utiliser au mieux Internet afin d'alléger les travaux de secrétariat et de partager les documents collectés ou émis par le club.

Sûr d'une réponse rapide de votre part relative à l'indication des conditions d'utilisation du local que vous mettez à notre disposition, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre profond respect.

Pour le Club d'Histoire de Beuvry